

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aviation civile

## Arrêté du 2 décembre 2022 fixant la composition du comité technique de proximité de la direction des services de la navigation aérienne

NOR : TREA2234613A  
(Texte non paru au Journal officiel)

### Le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret du 2 juin 2021 portant nomination de Monsieur Florian GUILLERMET en qualité de directeur des services de la navigation aérienne à compter du 5 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu le procès-verbal en date du 7 décembre 2018 des élections professionnelles organisées au sein de la direction générale de l'aviation civile, en vue de la désignation des représentants du personnel pour le comité technique de proximité de la direction des services de la navigation aérienne,

**Arrête :**

### Article 1<sup>er</sup>

Les sièges des représentants du personnel au comité technique de proximité de la direction des services de la navigation aérienne sont attribués comme suit :

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTEES	NOMBRE DE SIEGES	
	Titulaires	Suppléants
SNCTA	3	3
USAC-CGT	3	3
UNSA-Aviation Civile	2	2
FEETS-FO	1	1
SPAC-CFDT	1	1

## **Article 2**

La composition du comité technique de proximité de la direction des services de la navigation aérienne est fixée ainsi qu'il suit :

### **Représentants de l'administration :**

Florian GUILLERMET, directeur des services de la navigation aérienne ou son représentant, président,  
Jérôme MEYER, sous-directeur des ressources humaines ou son représentant.

### **Représentants des personnels :**

#### *En tant que membres titulaires :*

Jérémy DUCHATELARD, SNCTA  
Loïc PARISI, SNCTA  
Stéphane LONNÉ, SNCTA  
Sandra PREVOST, USAC-CGT  
Éric OUANES, USAC-CGT  
Mélanie VEYRIER, USAC-CGT  
Christophe MERLIN, UNSA-Aviation Civile  
Frédéric LIORZOU, UNSA-Aviation Civile  
Roland PAGNIER, FEETS-FO  
Jean-Philippe HECKLY, SPAC-CFDT

#### *En tant que membres suppléants :*

Guilhem FARALDO, SNCTA  
Jérôme LAUTRETTE, SNCTA  
Philippe USEO, SNCTA  
Éric MONATE, USAC-CGT  
Hervé SIBILLE, USAC-CGT  
Emeline ROUSSELLE, USAC-CGT  
Bernard BARRAQUÉ, UNSA-Aviation Civile  
Gilles GRALL, UNSA- Aviation Civile  
Laurent NOTEBAERT, FEETS-FO  
Aymeric BIDEY, SPAC-CFDT

## **Article 3**

L'arrêté du 27 août 2021 fixant la composition du comité technique de proximité de la direction des services de la navigation aérienne est abrogé.

## **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 2 décembre 2022

Pour le ministre et par délégation, le sous-directeur des ressources humaines

Jérôme MEYER